

# LA RÉGLEMENTATION DES MARCHES PUBLICS :

**une approche réglementaire, juridique et économique,  
un contexte national et communautaire**

## Public :

Tout agent en situation de prise de poste ayant à passer ou à contrôler des marchés publics

## Objectifs :

- Connaître la réglementation applicable aux achats de travaux, fournitures et de services à la suite des dernières modifications du CMP 2006 intervenues en décembre 2008
- Inscrire l'achat public dans un contexte économique évolutif dans lequel la négociation prendra une importance croissante, en optimisant la rédaction des cahiers des charges
- Tenir compte de la jurisprudence administrative propre à ce secteur d'activité
- Connaître l'incidence du droit de la concurrence dans le domaine des marchés publics

## Programme :

- le contexte communautaire et national du droit des marchés publics
- la définition d'un marché public, par opposition à d'autres types de contrats administratifs destinés à la réalisation d'achats (DSP, PPP...)
- le déroulement d'une procédure « marché public » au travers de la définition des besoins (élaboration du cahier des charges, découverte des nouveaux CCAG), du choix de la procédure de mise en concurrence, de l'organisation de cette procédure et des modalités de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.
- l'examen des principales difficultés dans l'exécution des marchés publics (non respect du cahier des charges, survenance d'avenants, résiliations...)
- la gestion des problèmes de variation des prix des marchés
- la réorganisation des achats de l'Etat au travers de la création du Service des Achats de l'Etat (SAE).
- la dématérialisation des procédures
- le contrôle des marchés de l'Etat et des collectivités locales
- le financement et le règlement des marchés publics

## Méthode pédagogique :

Des exemples concrets de marchés seront proposés, principalement pour des marchés de fournitures et de service

*Code 10.068*

• 3 jours

• 22, 23 et 24  
novembre 2010

• Inscription jusqu'au :  
**16 octobre 2010**

• Intervenant :  
Patrick ZELLER,  
Formateur interne  
(Direction générale de  
la concurrence, de la  
consommation et de la  
répression des  
fraudes)